



Dois-je payée une pension?

Par **BASIC**, le **01/11/2010** à **10:08**

Bonjour, je suis marié, mais en séparation de corps et de bien. J'ai vécu avec une jeune femme, nous avons eu un enfant que j'ai reconnu. Celle-ci est partie au bout d'un an avec une autre personne avec laquelle s'est marié et refait un enfant. Elle est partie à 800km de chez moi et il ne m'est pas possible dans ma situation professionnelle de la voir souvent. Nous avons fixé une petite pension à l'amiable de 100€/mois, ce qui est tout à fait raisonnable. Mais cet argent m'est toujours demandé sous des menaces verbales que je ne supporte plus. Je préférerais faire une épargne pour ma fille de 4 ans plutôt que de verser cet argent. Suis-je obligé de verser cette pension ? Merci

Par **Clara**, le **01/11/2010** à **10:58**

Bonjour, Déclarez vous cette pension aux impôts, et elle, le fait-elle également ? Ça prouverait déjà que vous la payez. Afin que vous n'ayez plus de reproche, mettez donc en place un virement bancaire, ce qui permettrait qu'elle la reçoive à une date précise et n'ait pas à la réclamer. De plus, le virement bancaire serait une preuve de votre participation à l'éducation de votre fille et éviterait qu'un jour, l'on vous accuse de ne pas payer et d'avoir à payer des arriérés. Ensuite, rien ne vous empêche de faire une petite épargne à votre fille en plus de la pension. Votre ex-femme peut aussi faire une demande de pension auprès du JAF et là, suivant vos revenus, la pension pourrait être revue à la hausse.